



MÉDITERRANÉE
Commune de Laure-Minervois

Tampon de la commune	Tampon de la préfecture
Prescription	
Enquête publique	
Approbation	

Plan d'Occupation des Sol mis en révision par délibération du conseil municipal, en la forme de Plan Local d'Urbanisme, le 10 juin 2003.
Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 7 avril 2009
Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 24 Juin 2019
Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 11 Décembre 2019
Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 30 septembre 2024

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 1 juillet 2025

4.2 Document graphique

Échelle 1/11500

SOIHA - MÉDITERRANÉE - 3, rue François 30 000 Nîmes - 984519197
Associé(e) par ou de la loi n° 665 - COEFL 331 241 434 0024 - APE 9490Z - TVA intracommunautaire FR21 331 241 434

- Zonage :**
- Zone urbaine : habitat services et activités commerciales (Ua)
 - Zone urbaine : Habitat de densité moyenne et en ordre continu ou discontinu en vue d'accueillir des constructions individuelles (Ub)
 - Zone urbaine : Habitat social pour accueillir une opération vers le troisième âge, service à la population et aux personnes (Uba)
 - Zone urbaine : Habitat, partie urbanisée des hameaux Gibaloux et Prat Majou (Ubc)
 - Zone urbaine : Habitat traditionnel du hameau du Tinal d'Abrens (Ubt)
 - Zone urbaine : Zones d'activités économiques anciennes non raccordées au réseau d'assainissement collectif (Ue)
 - Zone urbaine : Habitat composé de maisons individuelles dépourvues de réseau d'assainissement collectif (Ud)
 - Zone à urbaniser : habitat et services de proximités sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble (AUa)
 - Zone à urbaniser : habitat et services de proximités sous forme de zone d'aménagement concertée (AUb)
 - Zone à urbaniser : habitat individuel ou groupé (AUC)
 - Zone à urbaniser : Partie du territoire communal occupé essentiellement par des exploitations agricoles (AUsg)
 - Zone à urbaniser : habitat sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble (AUd1)
 - Zone à urbaniser : secteur d'extension de hameaux (AUd2)
 - Zone à urbaniser : activités économiques et équipements d'intérêts collectifs et services publics (actuellement fermée à l'urbanisation) (AUe)
 - Zone agricole (A)
 - Zone Agricole protégée (Ap)
 - Zone agricole avec abris de jardin autorisés (Aj)
 - Zone naturelle (N)
 - Zone naturelle avec installations légères de loisirs autorisées aux abords du lac (Ng)
 - Zone naturelle avec habitations éparses (Nh)

- Prescriptions ponctuelles :**
- ★ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - ★ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

- Prescriptions surfaciques :**
- Bande de recul le long des axes à grande circulation
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé à protéger ou conserver
 - Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Plan de prévention des risques inondations

Emplacements réservés			
N°	Destination	Localisation (parcelles)	Surface (en m²)
2	Requalification du centre	Section B n°2315	528
3	Aménagement du centre, implantation de services, réhabilitation d'un chemin piétonnier	Section B n°191, 196, 197, 198 et 199	2173
4	Aire de jeu, aménagement hydraulique	Section n° 163, 164, 165, 166, 167, 1698, 169, 170 et 171	164
5	Prolongement de la rue du stade	Section W1 n° 36p, 37p, Section B1 n° 2234m, Section B2 n° 721 p, 722p, 2210p, 2238p, 2210p, 2500p	10521
6	Restauration de l'ancien moulin, aménagement des abords	Section W1 n° 35, 39 et 40	3801
7	Extension de la déchetterie intercommunale	Section A7 n° 914 et 915	9557
8	Accès à la future zone d'habitat du hameau, aménagement des espaces publics	Section A7 n° 905p, 913, 917p, 920, 921	6008
9	Extension de la station d'épuration	Section B n°43	9324
10	Aire de stationnement	Section B n°179	3676
11	Aménagement des abords du lac	Section A3 n°549	376
12	Aménagement de l'accès à la zone AUa	Section A n°24	5119

